

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 08.06.2017, de 19:30 à 21:12,
salle de gymnastique

Président Pierre-Yves Franzetti

Secrétaire Marjorie Berthouzoz

Présents

PDC

Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand

PLR

Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril

PS-Les Verts

Aymon Christophe, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Luisier Anne-Claude, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane

UDC

Kudinov Roman, Roh Kevin

Excusés Travelletti Christiane, Aymon Damien

Conseil communal Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella

Secrétaire communal Follonier Thierry

DEBATS

9	1	Contrôle des présences

M. Pierre-Yves Franzetti salue l'assemblée et remercie toutes les personnes présentes. Il excuse Christiane Travelletti et Damien Aymon. La majorité absolue des Conseillers étant atteinte, la séance peut avoir lieu.

En remplacement de Christiane Travelletti, **M. Pierre-Yves Franzetti** demande au groupe PS-Les Verts de nommer un scrutateur. **Mme Patricia Cotter** nomme Christophe Aymon.

10	2	Approbation de l'ordre du jour

M Pierre-Yves Franzetti donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 9 février 2017
4. Démission d'un membre du Conseil général
5. Approbation des crédits complémentaires
6. Approbation des comptes 2016
7. Changement d'affectation d'un crédit budgétaire
 - 7.1. Chemin du Regrin
 - 7.2. Route de Bonnefille
8. Approbation de l'organe de révision pour la période 2017-2020
9. Proposition de modifications du règlement du Conseil général
10. Information et point sur la situation de l'eau à Ayent (contamination mars 2017)
11. Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA
12. Divers

Divers annoncés : Mme Patricia Constantin (PS-Les Verts) et Mme Mélanie Follonier (PLR).

11	3	Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 9 février 2017

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers généraux dans le délai légal.

Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est accepté à l'unanimité, à main levée.

12	4	Démission d'un membre du Conseil général

M. Pierre-Yves Franzetti annonce la démission de Bertrand Vianin, membre du groupe PDC. Il donne lecture du courrier reçu fin mars de la part de ce dernier. Il relève sa disponibilité quant à la transmission de son savoir. En guise de remerciements, l'assemblée l'applaudit.

En remplacement, le PDC a proposé Fanny Gaudin dont la candidature a été validée par le Conseil communal. **Mme Fanny Gaudin** se présente brièvement.

13	5	Approbation des crédits complémentaires

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que conformément à la loi sur les communes, la Commune d'Ayent soumet pour approbation les crédits supplémentaires non prévus à la rubrique budgétisée et d'un montant supérieur à Fr. 10'000.-.

En tant que président de la CoGest, **M. Joël Morard** salue l'assemblée et passe la parole au rapporteur Cyril Vouardoux.

M. Cyril Vouardoux débute la lecture du rapport de la CoGest concernant l'approbation des crédits complémentaires, nouvellement nommés crédits supplémentaires. Il rappelle la modification de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes du 26 septembre 2012 ayant introduit un nouvel art. 69 quinquies sur les crédits supplémentaires. La CoGest invite le Conseil général à entrer en matière pour l'approbation des crédits supplémentaires.

Tous les groupes acceptent l'entrée en matière. Au nom du groupe PLR, **Mme Mélanie Follonier** demande à ce que les divers documents fournis par le Conseil communal soient transmis dans les délais.

M. Pierre-Yves Franzetti propose un tour de table sur les questions de compréhension des crédits supplémentaires, puis donne la possibilité de s'exprimer sur ce sujet. Il propose ensuite de les voter en bloc et à main levée.

Les crédits supplémentaires 2016 sont approuvés avec 25 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie la CoGest ainsi que le Conseiller communal en charge du dossier.

14	6	Approbation des comptes 2016

M. Cyril Vouardoux procède à la lecture du préambule du rapport. La CoGest relève le poids du secteur touristique pesant sur la Commune depuis plusieurs années et demande l'établissement d'une vision stratégique concernant l'avenir du tourisme à Ayent. Elle salue l'entrée en vigueur de la taxe touristique dans la deuxième partie de l'année 2017, qui devrait soulager les finances communales.

Globalement, la CoGest tient à relever le faible endettement par habitant, indicateur de la bonne santé financière de la Commune en l'état actuel. La CoGest invite le Conseil communal à adopter un système performant de contrôle de la gestion financière. Cette dernière pense que la certification Valais Excellence donnera les moyens pour accomplir cette tâche.

M. Cyril Vouardoux donne la lecture du compte de fonctionnement ainsi que du rapport de la fiduciaire. Dans ce dernier, la fiduciaire certifie la conformité des comptes face aux différentes prescriptions, sous réserve de la décision relative à l'octroi de la subvention pour Anzère Spa & Wellness La CoGest invite l'exécutif à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la prise en compte de l'observation formulée par la fiduciaire à propos de cette subvention.

M. Cyril Vouardoux présente brièvement l'évolution des finances communales 2016 par rapport à 2015. Il note que celles-ci dépassent de 11.26 % le budget 2016. Le soutien octroyé à Anzère Spa & Wellness SA contribue à hauteur de 31.7 % de ce dernier. La CoGest espère que ce large excédent de dépenses ne se répètera pas à l'avenir. Puis, il passe en revue les questions de la CoGest concernant le compte de fonctionnement.

M. Cyril Vouardoux termine en rappelant les enjeux futurs pour la Commune d'Ayent et salue le travail effectué par le Conseil communal et par le Conseiller Communal Bernard Morard. Il demande d'accepter l'entrée en matière.

M. Pierre-Yves Franzetti propose un tour de table pour les questions de compréhension et demande si quelqu'un veut prendre position sur les comptes. Le président de Commune, Marco Aymon souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. Marco Aymon salue l'assemblée et demande si les remarques de la CoGest sollicitent une réponse immédiate. Le rapporteur stipule qu'une réponse écrite suffira.

M. Pierre-Yves Franzetti propose à l'assemblée de voter sur les comptes dans leur intégralité et à main levée, s'il n'y a pas d'objections.

Au nom du groupe Ps-Les Verts, **Mme Patricia Cotter** remercie la CoGest et accepte l'entrée en matière. **M. Mathieu Dussex** indique que le groupe PDC accepte l'entrée en matière. **Mme Mélanie Follonier** remercie la CoGest au nom du groupe PLR et relève qu'il faudra de la prudence avec l'aide au tourisme à l'avenir. Au nom du groupe UDC, **M. Roman Kudinov** accepte l'entrée en matière.

Les comptes 2016 sont approuvés par 25 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.

15	7	Changement d'affectation d'un crédit budgétaire : Chemin du Regrin - Route de Bonnefille

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que le Conseil communal demande l'accord du Conseil général quant à deux changements d'affectation d'un crédit budgétaire, conformément à l'article 69 quater de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, alinéa 2 : « Les crédits budgétaires ne peuvent être prévus à d'autres fin que celles prévues au budget ».

7.1 Chemin du Regrin

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du courrier reçu concernant les changements d'affectation des crédits budgétaires du Chemin du Regrin. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière. **Mme Mélanie Follonier**, au nom du PLR aurait souhaité que ces changements soient inclus dans le rapport de la CoGest.

En réponse à la remarque du PLR, **M. Grégoire Dussex** annonce que ces deux dossiers n'ont pas pu être annexés à temps au rapport de la CoGest.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote. Le changement d'affectation lié au chemin du Regrin est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour, 0 abstentions et 0 refus.

7.2 Route de Bonnefille

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du courrier reçu concernant les changements d'affectation des crédits budgétaires du Chemin de Bonnefille.

M. Marco Aymon apporte une précision quant à la non-réalisation de l'aménagement sur la route de Bonnefille. Aux vues de certains problèmes cet hiver à l'entrée de la station, côté Arbaz, le canton a proposé d'améliorer la situation en faisant le trottoir de ce côté-là.

Les groupes acceptant l'entrée en matière, **M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Le changement d'affectation lié à la Route de Bonnefille est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour, 0 abstentions et 0 refus.

16	8	Approbation de l'organe de révision pour la période 2017-2020

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du courrier reçu par le bureau dans lequel le Conseil communal propose la fiduciaire Gefima SA.

M. Bernard Morard explique que l'organe de révision a un contrat pour deux législatures, conformément à la loi sur la gestion financière des Communes. La Commune a procédé à des appels d'offres et travaille avec des fiduciaires qui ont un lien avec Ayent.

Les groupes acceptent l'entrée en matière. **Mme Mélanie Follonier** annonce que le PLR aurait souhaité avoir pu prendre connaissance des documents à l'avance.

M. Pierre-Yves Franzetti rebondit sur la remarque de Mme Mélanie Follonier et annonce que le bureau porte une certaine responsabilité quant à la transmission de ces documents et qu'il abordera le point dans les divers.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote et l'organe de révision pour la période 2017-2020 est approuvé par 25 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.

17	9	Proposition de modifications du règlement du Conseil général

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que ce point à l'ordre du jour ne porte pas sur une votation, ni sur la refonte du règlement, mais plutôt sur une information. Certains changements règlementaires au niveau cantonal exigent des modifications du règlement du Conseil général, à l'instar des crédits complémentaires, nouvellement appelés crédits supplémentaires. Il propose ainsi de profiter des changements obligatoires pour que les groupes passent en revue le règlement et discutent de la nécessité de certains changements.

Le bureau aimerait, par exemple, déplacer la définition d'un groupe politique de l'article 3 à l'article 1, afin que cette définition ne prête plus à confusion.

M. Pierre-Yves Franzetti fixe le délai de proposition de modifications par les groupes à l'assemblée législative de décembre 2017. Dans le cas où des modifications esthétiques seraient amenées, celles-ci seraient effectuées en 2018. Dans le cas où, les groupes souhaiteraient repenser le règlement, il précise qu'une commission ad hoc pourrait être formée.

18	10	Information et point sur la situation de l'eau à Ayent (contamination mars 2017)

Comme de nombreuses demandes ont émané de la population, **M. Pierre-Yves Franzetti** revient sur la contamination des eaux qui a eu lieu ce printemps et souhaiterait recevoir quelques informations du Conseil communal.

M. Christophe Beney revient sur les faits et confirme que la source de Fontaine Blanche a été contaminée par des infiltrations du grand torrent (torrent de Villa) et que cette contamination n'était pas directement liée à la présence de bétail, comme la contamination de l'an dernier. Cette source n'est plus utilisée à ce jour et toutes les sources qui ne l'étaient pas, sont aujourd'hui chlorées.

Concernant la communication, **M. Christophe Beney** annonce que le Conseil communal a pris note de certaines remarques de la population. Le numéro de l'Agache du mois de mars donnait un résumé exhaustif établi par la Commune et l'Etat-major de crise dont il salue la mise en place.

Il invite l'assemblée à faire de la pub pour ce système d'information communal. Un moyen d'information pour les touristes sera probablement également créé.

M. Marco Aymon précise qu'il faut 24h d'incubation pour détecter une pollution de l'eau par le laboratoire cantonale. Ainsi, malgré les efforts de la Commune, les contaminations ne peuvent être évitées.

Mme Mariève Ballestraz Blanc demande si on peut avoir le formulaire d'inscription au service SMS de l'Etat-major en ligne sur le site de la commune.

M. Marco Aymon indique que ce dernier est déjà en ligne et qu'il faut l'imprimer et le signer avant de le renvoyer.

19	11	Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que ce point a été demandé lors de l'assemblée du 30 janvier 2014.

M. Joël Morard annonce que la CoGest a pu prendre connaissance des comptes de Télé-Anzère SA le 31 mai 2017, conformément à la demande du Conseil général.

M. Marco Aymon certifie l'information donnée par Joël Morard. Il informe régulièrement le Conseil communal de la situation de Télé Anzère. Il ajoute que les comptes de Télé Anzère SA ne sont pas publics et qu'ils sont uniquement destinés aux Conseillers communaux.

Hors exigences, **M. Marco Aymon** se livre à la lecture d'un rapport plus détaillé dont un bref résumé est présenté en annexe de ce document.

20	12	Divers

Divers du groupe PS-Les Verts

1) Après une visite de l'école de Botyre, **Mme Patricia Constantin** a constaté que la place se faisait rare. Elle demande si le Conseil communal a une stratégie quant à l'agrandissement de l'école ou la construction d'une annexe.

M. Christophe Beney annonce que des discussions avec l'école d'Arbaz seront entreprises à l'avenir quant à l'hébergement des classes d'Ayent. Cette solution est préférée à la construction d'un troisième étage à Botyre.

2) **Mme Patricia Constantin** demande l'analyse du Conseil communal quant au ballet de remplaçants au Cycle d'orientation durant l'année scolaire 2016-2017.

M. Christophe Beney confirme les difficultés au Cycle d'orientation liées aux départs de deux enseignants dont un poste seulement a été pourvu. La place du deuxième a fait l'objet de plusieurs remplacements, mais n'a pas encore trouvé preneur.

Divers du groupe PLR

1) **Mme Mélanie Follonier** demande un point de situation quant au projet du CUBE, en gestation depuis 5 ans

M. Marco Aymon annonce qu'une mise à l'enquête provisoire a été faite, mais qu'il y a eu de nombreuses oppositions. Cela étant, un plan d'aménagement détaillé a été réalisé par le bureau IG Group. Ce dernier a été mis en consultation devant le canton et une réponse a été reçue il y a 3 semaines. Selon la volonté du canton, il est possible que le projet soit encore repoussé à 3 ans.

2) **Mme Mélanie Follonier** suggère qu'un acteur compétent extérieur au Conseil communal représente également la Commune dans le Conseil d'administration de Télé Anzère SA, en remplacement d'un membre du Conseil communal.

M. Marco Aymon n'y voit pas d'inconvénients, mais ne voit pas l'avantage d'avoir un représentant hors du Conseil communal. Il tient à préciser que le directeur en place est tout à fait compétent de par sa grande expérience dans le domaine du ski.

3) **Mme Mélanie Follonier**, au nom du PLR aimerait connaître la vision du Conseil communal quant aux futurs jeux olympiques 2026.

M. Marco Aymon indique qu'aucun contact officiel n'a été pris. A priori, le domaine d'Anzère pourrait servir de pistes d'entraînement. La question de l'accueil des jeux paralympiques a été soulevée. La Commune peut y prétendre.

4) **Mme Mélanie Follonier** demande si les autorités communales prévoient quelque chose de spécial pour la sortie du billet de 100.- sur lequel figurera le bisse d'Ayent.

M. Marco Aymon indique que la clause de confidentialité interdit d'utiliser l'image avant la sortie du billet. La Commune prévoit de placer deux exemplaires à l'effigie du billet au format XXL au musée des bisses ainsi qu'à l'Office du Tourisme.

5) **Mme Mélanie Follonier**, annonce que le groupe PLR dépose un postulat demandant au Conseil communal, respectivement au bureau du Conseil général, de passer à un parlement sans papiers, à l'instar du parlement fédéral et cantonal par soucis d'économie et de durabilité.

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite une demande écrite, laquelle a été déposée par Mme Mélanie Follonier au terme de cette séance. Ce postulat sera traité lors de la prochaine assemblée.

Divers du groupe PDC

1) **M. Mathieu Dussex** aimerait connaître l'avancement du projet du changement de sono et du système d'enregistrement de la salle de gym.

Mme Nicole Jollien indique qu'ils en sont au stade du devis et que cela devrait être réglé pour cet automne.

Divers du Conseil communal

1) En réponse à une demande de la CoGest p.10 du rapport, **M. Marco Aymon** indique que le délai pour les réservations des cartes journalières CFF passe à deux mois. Les habitants

bénéficient d'un prix last minute de CHF 25.- au lieu de CHF 41.-, pour les commandes effectuées moins de 24h à l'avance, sous réserve de disponibilité.

2) En réponse à une question p.14, **M. Marco Aymon** précise que l'éclairage public est pensé et effectué en fonction des besoins et en respectant les budgets.

3) En réponse à un commentaire de la CoGest p.15, **M. Marco Aymon** fait remarquer que l'article du Nouvelliste du 3 avril 2017 faisant état de la situation d'Anzère Spa & Wellness stipulait que les finances étaient bonnes grâce à une contribution communale.

M. Bertrand Savioz, membre de la CoGest précise que la remarque était sur l'intitulé et non sur le contenu. **M. Bernard Morard** rappelle que le Nouvelliste est une société privée et que les articles ne sont pas confiés au Conseil communal.

4) En réponse à une question p.11 du rapport de la CoGest, **M. Bernard Morard** explique qu'une provision de pertes sur débiteurs figure dans le rapport des comptes.

Divers du bureau du CG

1) **M. Pierre-Yves Franzetti** informe que la commission ad hoc sur la taxe poubelle a été formée et qu'elle attend la remise du règlement communal pour aller plus loin. Une assemblée extraordinaire au mois d'août-septembre sera planifiée si nécessaire pour traiter de ce dossier.

2) **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce que l'invitation pour la journée portes ouvertes de l'Ecole de Botyre n'est jamais parvenue à la case postale bureau et qu'une nouvelle journée devrait être organisée pour le Conseil général en septembre.

3) **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce la sortie annuelle du Conseil générale du samedi 30 septembre. Il demande aux chefs de groupe de faire des propositions d'activités jusqu'à la fin du mois de juin.

4) **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce que la Paroisse invite le Conseil général à animer un caveau à la Fête de la Paroisse le 9 septembre de 20h à 2h. Les chefs de groupe peuvent rendre réponse jusqu'à la fin du mois de juin.

M. Marco Aymon remercie l'assemblée et félicite le Conseil général pour l'acceptation des comptes in globaux.

M. Pierre-Yves Franzetti s'excuse au nom du bureau pour les différents bugs qui ont pu avoir lieu en matière de transmission des messages et affirme que les communications du bureau vers les Conseillers généraux vont être améliorées.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Pierre-Yves Franzetti** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h12.

LE CONSEIL GENERAL DE LACOMMUNE D'AYENT

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire
Berthouzoz Marjorie

Annexe :

M. Marco Aymon procède à la lecture d'un rapport plus détaillé de la situation actuelle de Télé Anzère.

Après 3 hivers difficiles, les remontées valaisannes affrontent des difficultés financières. Télé Anzère n'a pas réussi à atteindre les objectifs budgétisés. Températures douces, réalité du changement climatique ? Malgré les difficultés, le Conseil d'administration œuvre pour s'en sortir, notamment avec l'initiative du Magic Pass. Ce dernier permettra de tenir les engagements financiers de 2017. En comparaison avec les cantons voisins, les domaines valaisans n'ont pas augmenté les ventes d'abonnements. Le Conseil d'administration de Télé Anzère a également investi dans un nouveau télésiège Luys. Il souligne également que la création de l'entité Anzère Tourisme SA ainsi que l'homologation de la taxe forfaitaire figurent parmi les mesures prises pour améliorer la situation du tourisme à Anzère.

Il invite tous les acteurs touristiques à agir ensemble pour que l'avenir du tourisme s'améliore.
Il remercie tous les acteurs de Télé Anzère et Anzère Tourisme SA.